

PROGRAMME DE FORMATION

UCC VTT : Unité capitalisable complémentaire « Vélo tout terrain »

JURA SPORT FORMATION assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations. JURA SPORT FORMATION organisera le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation de l'**Unité capitalisable complémentaire « vélo tout terrain »**.

L'animateur assure en autonomie pédagogique, des cycles d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition dans les activités du vélo tout terrain, à l'exception des activités de vélo tout terrain de descente

Cadre réglementaire du diplôme préparé :

Unités capitalisables complémentaires selon l'Arrêté du 8 novembre 2010 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « vélo tout terrain » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au JO 18 novembre 2010 modifié par arrêté du 18 juin 2019 (JO du 30 juin 2019).

Annexe I de l'arrêté du 8 novembre 2010

« Les spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport auxquelles est associée l'unité capitalisable complémentaire « vélo tout terrain » sont :

- La spécialité « activités physiques pour tous créée par l'arrêté du 24 février 2003
- La spécialité « activités de la randonnées » créée par l'arrêté du 07 juillet 2007
- La spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » créée par l'arrêté du 21 juin 2016 modifié. »

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis :

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

1. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation :
2. Est demandé l'attestation de réussite aux tests techniques de l'activité VTT délivrée par le Directeur Technique National du cyclisme ou cyclotourisme
3. Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.



Buts de la formation :

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires à l'**Unité capitalisable complémentaire « vélo tout terrain »**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires à l'**UCC VTT**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre :

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps asynchrones réalisés à distance avec la réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de 10 heures. Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre :

JURA SPORT FORMATION est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé. Par ailleurs, la délivrance du diplôme de l'**Unité capitalisable complémentaire « vélo tout terrain »** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par JURA SPORT FORMATION.



Contenu pédagogique :

Cette formation intervient après un positionnement du stagiaire d'une durée de 2h et se répartit en 1 unité capitalisable, regroupées en 3 modules, comme suit :

Module 1 : Connaissances (UC1)

Module 2 : Technique (UC2)

Module 3 : Pédagogie (UC3)

UC1 : MOBILISER LES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES A LA PRATIQUE DU « VELO TOUT TERRAIN »

- 1-1- Définir les termes et usages spécifiques
- 1-2- Rappeler les règles spécifiques
- 1-3- Expliquer les principes techniques

UC2 : MAITRISER LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES A LA PRATIQUE DU « VELO TOUT TERRAIN »

- 2-1- Appréhender l'environnement de la pratique
- 2-2- Utiliser le matériel spécifique en sécurité
- 2-3- Intervenir pour assurer l'apprentissage en sécurité
- 2-4- Démontrer les gestes techniques en « vélo tout terrain »
- 2-5- Entretenir, réparer et régler le matériel spécifique pour le bon déroulement de l'activité « vélo tout terrain »

UC3: CHOISIR DE METTRE EN ŒUVRE DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES PERMETTANT L'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION DU « VELO TOUT TERRAIN » EN SECURITE A L'EXCEPTION DES ACTIVITES DE VELO TOUTTERRAIN DE « DESCENTE »

- 3-1- Prendre en compte le niveau de pratique initial des publics
- 3-2- Adapter des situations d'apprentissage aux différents publics
- 3-3- Evaluer la progression des publics
- 3-4- Concevoir un cycle d'initiation puis d'apprentissage en « vélo tout terrain »
- 3-5- Fixer les limites de sécurité pour les pratiquants selon les différents lieux de pratique



Modalités des certifications :

La validation des Unités Capitalisables composant l'**UCC VTT** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPRÉUVES	TYPES D'EPRÉUVES	COMMISSION D'EVALUATION
EPRÉUVE PEDAGOGIQUE	<p>Le candidat réalise et transmet 15 jours avant l'épreuve un dossier présentant un cycle d'apprentissage intégré dans un projet mis en œuvre dans la structure d'alternance.</p> <p>Le candidat conduit une séance d'apprentissage en sécurité en VTT issue du cycle durant 45 minutes maximum pour au moins 6 pratiquants.</p> <p>Le candidat fait l'objet d'un entretien de 30 minutes portant sur le dossier et sa séance.</p>	Deux personnes Mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président du jury
EPRÉUVE TECHNIQUE	<p>1) Parcours de maniabilité : Réalisation de 3 parcours délimités en 5 zones : 1 parcours pierrier 1 parcours de maniabilité 1 parcours racines 2 minutes maximum par parcours ;</p> <p>2) Entretien technique – mécanique</p> <p>Temps 1 : 1 entretien de 15 min avec les évaluateurs sur un des thèmes suivants :</p> <p>Entretien VTT</p> <p>Réglage de la position VTT</p> <p>Technologie du VTT.</p> <p>Le candidat sera évalué sur ses connaissances techniques liées à l'activité.</p> <p>Temps 2 : Le candidat tire au sort la partie mécanique à réaliser de la liste suivante :</p> <p>Démonter une roue, changer 1 chaîne démonter une fourche, réglage de la potence, changer des freins (freins à disque ou freins patin), réparer une crevaison, réglage du dérailleur.</p> <p>Le candidat saura évaluer l'aspect mécanique lui permettant d'entretenir, préparer, réparer et régler un VTT. 15 min max.</p>	

